

Mis en ligne le 30/09/2022

**SYNDICAT INTERDÉPARTEMENTAL
POUR L'ASSAINISSEMENT DE
L'AGGLOMÉRATION PARISIENNE**

**Délibération n° 2022-079
Séance du 27 septembre 2022**

Convention portant transfert de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de travaux de création d'une liaison entre le réseau départemental des Hauts-de-Seine et l'émissaire du SIAAP (SAR62) devant la manufacture de Sèvres

Le Conseil d'Administration,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport de présentation en date du 15 septembre 2022, par lequel Monsieur le Président lui demande d'approuver la convention portant transfert de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de travaux de création d'une liaison entre le réseau départemental des Hauts-de-Seine et l'émissaire du SIAAP (SAR62) devant la manufacture de Sèvres,

Vu le projet de convention,

Après en avoir délibéré

Article 1 : Approuve la convention portant transfert de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de travaux de création d'une liaison entre le réseau départemental des Hauts-de-Seine et l'émissaire du SIAAP (SAR62) devant la manufacture de Sèvres.

Article 2 : Autorise Monsieur le Président à signer ladite convention.

Le Président


François-Marie DIDIER